

la Revue Tiers-Monde

T. XII n° 45
janv. - mars 1971 (N)

LE DÉVELOPPEMENT URBAIN ET LA POLARISATION DE L'ESPACE

L'exemple de la Côte-d'Ivoire

par Anne-Marie COTTEN*

Le développement urbain est, en Côte-d'Ivoire, un phénomène récent et actuel. C'est pourquoi le problème de l'organisation régionale autour de centres urbains en pleine croissance se pose avec acuité.

Dans un cadre géographique nettement défini (325 000 km², 4 700 000 habitants, une ville principale de plus de 500 000 habitants en 1970), on peut se demander si la capitale, Abidjan, monopolise toute l'activité de l'intérieur du pays ou si d'autres villes peuvent freiner son influence sans nul doute considérable. Notre but est de montrer que la réponse est plus nuancée, complexe et en évolution constante.

On peut dater le développement des villes en Côte-d'Ivoire de 1955.

Avant cette époque, la Côte-d'Ivoire offrait l'exemple d'une situation classique en Afrique noire (1). Une ville principale, Abidjan, capitale politique et économique, port d'origine coloniale récente, drainait un arrière-pays exploité de manière plus ou moins intensive en vue de produire des matières premières d'exportation. Les frontières politiques, dans le cadre de l'ancienne Afrique occidentale française, étaient encore des conventions (la Haute-Volta ne s'est séparée de la Côte-d'Ivoire qu'en 1948).

A partir de 1955 apparaissent plusieurs faits nouveaux : la rapide croissance d'Abidjan (taux moyen d'accroissement 10 % par an), le développement de la deuxième ville du pays, Bouaké (accroissement jusqu'en 1961 : 5 %, de 1961 à 1969 : 9 %), l'apparition de villes moyennes de plus de 12 000 habitants, la multiplicité de petits centres urbains de 4 000 à 12 000 habitants qui sont

* Maître assistant, Université de Paris I.

(1) J. DRESCH, Villes d'Afrique occidentale, *Cahiers d'outre-mer*, 1950, pp. 200-230.

O.R.S.T.O.M.

Fonds Documentaire

N° : 82171/01709

Cote : B542, ex1

Date : 4 AOUT 1982

B542, ex1

TIERS MONDE

en 1970 au nombre d'une quarantaine. Il existe bien en Côte-d'Ivoire en 1970 une armature urbaine dans un pays qui a développé son économie dans le cadre de l'indépendance politique acquise en 1960. On peut brièvement évoquer les facteurs de cette évolution :

1) *Des facteurs économiques :*

- la mise en valeur systématique de la zone forestière par le développement des cultures de café et de cacao;
- pour ce faire, le développement des voies de communication et en particulier d'un réseau de routes praticables toute l'année qui ont rapidement relayé l'unique voie ferrée;
- l'amélioration et l'exploitation du port en eau profonde d'Abidjan ouvert en 1951, qui assure l'exportation des produits.

2) *Des facteurs politiques :*

- le développement des postes administratifs à l'époque coloniale;
- à partir de l'indépendance un accroissement de cet encadrement administratif. On a multiplié les préfetures et sous-préfetures;
- l'affirmation d'une frontière nationale qui a pris une réalité géographique.

Dans ces conditions, on peut se demander quelle forme prend l'organisation de l'espace en Côte-d'Ivoire. Est-ce un espace rural non polarisé ou faiblement polarisé par Abidjan ? Ou bien un espace drainé par des villes secondaires qui servent de relais avec la capitale ?

I. — LA PHYSIONOMIE DE L'ARMATURE URBAINE

Il s'agit de définir les caractères des villes susceptibles d'influencer l'environnement rural proche ou lointain.

A) *La répartition par taille, la répartition dans l'espace et le rythme de croissance des villes*

1) *La répartition par taille* est le reflet de l'urbanisation récente du pays : 8 villes ont plus de 20 000 habitants, 9 ont de 12 000 à 20 000 habitants, 38 ont de 4 000 à 12 000 habitants.

Le processus du développement urbain se fait par l'entrée des petites agglomérations, gros bourgs ruraux, dans la classe des villes. Le seuil se situe autour de 4 000 habitants. Le mode d'apparition de la petite ville et son rôle dans sa campagne sont donc essentiels pour notre propos.

DOCUMENTATION

2) *L'inégale répartition dans l'espace* est le reflet de l'opposition économique entre la zone forestière et les pays de savane du centre et du nord. Le nord du pays ne compte qu'une ville de plus de 20 000 habitants, Korhogo et deux centres de plus de 12 000 habitants. Le pays baoulé, dominé par Bouaké (104 000 habitants en 1970), comprend un certain nombre de petites agglomérations de 5 000 à 7 000 habitants. La plupart des villes se situent donc dans les régions de plantations et au contact privilégié de la forêt et de la savane (on y trouve 6 villes de plus de 20 000 habitants). Ces oppositions régionales suggèrent des types différents de polarisation de l'espace qui n'ont pas de rapports directs avec la taille des villes.

3) *Les rythmes de croissance* varient à la fois selon la taille et la localisation des villes. La moyenne générale du taux d'accroissement des villes entre 1955 et 1965 est de 9,18 % par an (1). Mais il faut relever la place privilégiée des villes situées sur les grands axes bitumés (Abidjan-Abengourou, Abidjan-Bouaké, Abidjan-Gagnoa) dont le taux d'accroissement est de 13,44 % par an. Même les villes situées au contact de la forêt et de la savane atteignent un taux de 12,18 %. A l'opposé les rares villes de la savane ont un taux moyen de 5,61 %.

Le rythme d'accroissement de la ville a une double conséquence sur la campagne : d'une part, il attire une population plus ou moins nombreuse originaire des environs ; d'autre part, il peut être à l'origine d'une différenciation fonctionnelle entre les villes et exercer une forme d'attraction variable sur la région.

B) *Répartition fonctionnelle*

La ville ivoirienne est d'abord un centre de services (2). Nous avons montré par ailleurs que le rôle de l'industrie est faible dans le développement urbain en Côte-d'Ivoire. La fonction de service est donc primordiale.

Elle présente plusieurs aspects :

Il existe des services de type administratif créés à partir de la capitale et des services de type économique correspondant au niveau d'activités de la région. Ces services sont destinés ou bien aux habitants de la ville même ou bien également à ceux de la zone environnante.

Nous analysons dans cette étude les fonctions capables d'organiser une région autour d'un centre urbain.

(1) J.-P. DUCHEMIN, J.-P. TROUCHAUD, Données démographiques sur la croissance des villes en Côte-d'Ivoire, *Cahiers ORSTOM*, série « Sc. hum. », VI, 1, 1969, pp. 71-82.

(2) A.-M. COTTEN, Les villes de Côte-d'Ivoire. Essai de typologie fonctionnelle. Communication au Colloque du C.N.R.S., *La croissance urbaine en Afrique noire et à Madagascar*, Bordeaux, 1970.

1) *Les services publics.* — Deux secteurs doivent être retenus : les services de l'enseignement et les services de santé (1).

Dans son étude, J. Chevassu a analysé la zone d'attraction des hôpitaux de la région du centre et du nord. Il constate que l'aire d'influence des hôpitaux s'est constituée dès la période coloniale et correspond à l'ancien découpage administratif. En règle générale, l'hôpital, la maternité ou le dispensaire drainent les habitants de la campagne proche de la ville.

L'aire d'attraction des écoles est plus difficile à cerner. En effet, au niveau du cours moyen et de l'enseignement secondaire, les élèves se déplacent facilement à travers la Côte-d'Ivoire pour suivre leur scolarité là où se trouve un de leurs parents.

2) *Le secteur commercial.* — L'aire d'attraction des commerces correspond à l'activité agricole de la région considérée. Elle comprend une zone d'influence immédiate autour de la ville, que l'on peut définir soit par des comptages sur le marché ou dans les boutiques, soit par l'étude du réseau de « taxis-brousse », soit par les itinéraires de déplacement des commerçants itinérants, colporteurs dioula. Les variations de l'impact de l'activité commerciale sur une région peut varier selon trois facteurs : l'ouverture de routes, la création de nouveaux commerces et la présence d'hommes actifs et novateurs (2).

C) *La répartition hiérarchique des fonctions*

Dans le domaine des services publics, la mise en place d'une hiérarchie existe de par la nature même des services. On peut noter, pour la Côte-d'Ivoire, l'éclatement du pays en 24 départements remplaçant les 6 départements existant jusqu'en 1969. Il est néanmoins certain que bon nombre de fonctions d'encadrement resteront limitées pour l'instant aux 6 anciens départements.

Dans le secteur commercial, le problème est plus délicat. Le pouvoir de commandement d'Abidjan est très important. Bouaké joue certainement un rôle de relais dans le domaine bancaire et pour les grandes sociétés commerciales. Mais à cette exception près il ne semble pas rentable aux grandes sociétés d'établir ou de maintenir des relais dans des villes moyennes.

L'exemple de Dimbokro est à cet égard significatif. Cette ville était un point de rupture de charge entre la riche zone de la « boucle du cacao » et Abidjan puisqu'elle était la seule gare d'évacuation des produits de la région. L'ouverture de deux routes, à l'est et à l'ouest de la ville a, à partir de 1960, rendu inutiles les entrepôts de Dimbokro et la ville est aujourd'hui en stagnation.

(1) J. CHEVASSU, Essai d'appréciation de l'évolution récente de quelques petites villes de Côte-d'Ivoire (même référence).

(2) J. CHEVASSU, *ibid.*

DOCUMENTATION

En effet, ce sont bien les facilités de transport par route qui court-circuitent le rôle des villes moyennes, étant donné la facilité pour les camions de transporter directement les produits d'exportation du lieu de collecte à Abidjan. En sens inverse, la distribution se fait directement à partir de la capitale. Les villes moyennes ont donc tendance à jouer un rôle intermédiaire sur le plan administratif : collecte des commandes, surveillance des succursales de brousse, sans être des relais effectifs avec la capitale. Dans le domaine économique, il n'y a donc pas de hiérarchie entre Abidjan et Bouaké d'une part et les villes secondaires d'autre part.

Nous avons signalé une double opposition : opposition entre le nord et le sud du pays en ce qui concerne la densité et le rôle des villes, opposition entre le secteur administratif et le domaine commercial en ce qui concerne la hiérarchisation des villes. Nous allons analyser les conséquences de ces faits sur la polarisation de l'espace.

II. — QUELQUES CARACTÈRES DE L'ORGANISATION DE L'ESPACE EN CÔTE-D'IVOIRE

Nous voudrions donc nuancer la description du réseau urbain que nous avons dégagée d'une analyse descriptive.

1) Il existe en Côte-d'Ivoire *deux niveaux de polarisation* de l'espace

a) Un premier niveau correspond aux types de consommation moyens de l'habitant de la campagne, le niveau de consommation étant bien entendu un reflet du niveau de développement économique du pays. On peut en Côte-d'Ivoire lui donner le profil suivant :

— Le paysan se déplace et va à la ville pour des raisons précises dont les principales sont :

- la vente des produits de l'agriculture;
- les achats de produits de consommation courante : de produits alimentaires, sucre, riz; de vêtements; de produits de prestige et de luxe : transistors, électrophones à piles, etc.;
- les nécessités administratives : la carte d'identité est un « papier » devenu obligatoire;
- la fréquentation scolaire pour les jeunes;
- la fréquentation des services de santé.

— Le consommateur va dans le lieu où on lui offre les produits qu'il juge de première nécessité et si les besoins ressentis ne sont pas tout à fait

les mêmes dans l'ensemble du pays, il n'y a pas de variables très grandes étant donné l'importance des échanges entre les villes et les campagnes.

— D'autre part le paysan « consommateur » fait aussi partie d'un ensemble social et d'autres raisons le poussent à fréquenter la ville :

- il va rendre visite à ses parents installés en ville et ces voyages sont de plus en plus fréquents;
- ils donnent au paysan des habitudes de consommations de type urbain;
- les déplacements de type familial ou social ne sont pas liés à la proximité des villes, mais aux liens établis depuis plusieurs dizaines d'années. Le cas le plus connu est celui des Malinké du nord du pays qui se sont installés dans les premières villes coloniales créées dans le sud du pays.

b) Un second niveau correspondrait dans une perspective économique à un degré supérieur de consommation. Il s'agit de la fréquentation de services spécialisés de banques, assurances, de visites à un médecin spécialisé, à un dentiste, de l'achat de produits chers : automobiles, machines, ou de la réparation de ces objets, du regroupement et du conditionnement des produits d'exportation si nécessaires.

Ce niveau de polarisation entre de manière directe dans l'organisation économique du pays. Mais l'existence d'un relais entre Abidjan et la campagne ou la petite ville dépend de l'initiative d'Abidjan plutôt que de la demande du consommateur.

2) *Les formes de polarisation directe ou immédiate*

La polarisation existe autour de chaque petite ville qui possède un équipement minimum, quelle que soit sa taille. Cet équipement comprend un hôpital ou une maternité, un collège d'enseignement général (C.E.G.), des grossistes, un magasin de pièces détachées, un garagiste compétent pour les marques d'automobiles courantes : Peugeot, Renault.

Les aires d'attraction de ces villes peuvent être déterminées par plusieurs éléments : le mode de desserte de la campagne environnante, comme je l'indique à propos de l'étude du secteur commercial, certaines limites administratives comme celles des sous-préfectures.

Ces aires d'attraction sont d'extension variable selon le niveau économique de la région, la densité de la population rurale, l'organisation ethnique et les conditions de géographie naturelle, par exemple les limites fixées par un fleuve comme la Comoë.

Par ailleurs, l'importance et l'étendue de cette zone d'attraction varient selon les périodes de l'année en fonction de l'activité agricole et de la praticabilité des routes.

DOCUMENTATION

L'espace ivoirien ainsi « organisé » n'est pas homogène. Il existe des zones d'attraction autour des petites villes, mais entre ces zones on trouve souvent des régions neutres qui ne sont pas attirées par les petits centres locaux. C'est le cas dans une grande partie du pays Malinké. Dans la zone forestière au contraire, certaines régions peuvent être attirées tantôt par une ville tantôt par une autre, comme dans le centre-ouest du pays partagé entre les villes de Daloa et Gagnoa.

3) *La polarisation autour des principales villes existe-t-elle ?*

Cette polarisation se fonde sur des critères que nous avons déjà évoqués :

- un niveau supérieur d'administration auquel a recours le personnel des petites villes;
- un niveau supérieur d'équipement commercial correspondant aux besoins d'un nombre restreint de consommateurs européens ou de la bourgeoisie africaine de la ville proprement dite, de cadres venant des petites villes voisines ou d'entreprises de type moderne;
- un niveau supérieur d'organisation commerciale que nous avons évoqué à propos des sociétés commerciales.

On peut dégager en 1970 les directions d'une organisation de l'espace qui serait la suivante :

— Bouaké, ville de plus de 100 000 habitants, a une aire d'attraction de niveau supérieur. Cependant des études économiques (1) ont précisé ce qu'était cette zone d'attraction. Elle est limitée par la concurrence directe d'Abidjan depuis l'ouverture de la route bitumée; elle ne dépasse guère 50 km au sud de Bouaké. Néanmoins Bouaké a sur tout le nord de la Côte-d'Ivoire et même sur le Mali et la Haute-Volta un pouvoir d'attraction non négligeable, même si elle est parfois court-circuitée au bénéfice d'Abidjan.

— Le rôle des villes moyennes de la zone forestière et de Korhogo : ces villes ont un rôle de relais administratif certain, qu'elles doivent conserver dans les années à venir. Elles ont aussi une fonction de prestige qui n'est pas négligeable aux yeux des paysans (villes possédant un équipement culturel, sportif, hôtelier) (2).

Sur le plan économique elles bénéficient d'équipements intermédiaires, sont des points de dépannage, possèdent des services bancaires, etc. Cependant il semble que la tendance soit à conserver à Abidjan le rôle d'orienter les activités économiques.

(1) P. CASTELLA, *Etude d'économie urbaine, Bouaké*. Rapport préliminaire. ORSTOM, ministère du Plan, ministère de l'Agriculture, Abidjan, 25 p. ronéo.

(2) A.-M. COTTEN, Les villes. Le secteur tertiaire, *Atlas de Côte-d'Ivoire*, planche D 4b, 4 cartes, commentaire (Abidjan, sous presse).

Abidjan joue donc sur le plan économique un rôle prééminent que l'orientation actuelle ne paraît pas freiner. C'est elle qui possède, en effet, le pouvoir de décision économique. Les facilités de transport ont accentué ce rôle, parfois même au détriment de villes moyennes qui possédaient à l'époque coloniale une certaine initiative.

En conclusion, on pourrait dire que la valeur de cet exemple est liée au niveau de développement économique de la Côte-d'Ivoire, aux limites de son étendue territoriale, au caractère homogène de son développement dans l'espace (existence d'une vaste région de plantations dans le sud du pays), à l'absence d'une tradition urbaine ancienne. Elle correspondrait à un certain nombre de situations de pays africains où l'urbanisation récente s'affirme comme un processus inéluctable. Cependant, il faut faire deux remarques :

— Cette situation est instable : en effet, l'amélioration des voies de communication et la transformation du pays à la suite de projets de développement peut bouleverser le tableau que nous avons dressé. Si le port de San Pedro se développe et est relié à son arrière-pays, il peut diminuer l'influence d'Abidjan sur l'ouest du pays.

— Le pouvoir dominant d'Abidjan peut entraîner une situation difficile, en particulier en ce qui concerne les déplacements des ruraux vers la ville. Si l'on veut que les villes moyennes ne soient pas seulement des lieux de passage pour les paysans qui veulent aller à la capitale, il semble souhaitable de leur donner des fonctions qui ne soient pas seulement administratives, et en particulier de créer des emplois qui freinent l'émigration vers la grande ville de la côte.